

L'ACTU DU MOMENT : LES ENFANTS DU PATRIMOINE

Pour la 5^{ème} édition nationale des **Enfants du Patrimoine**, le **vendredi 16 septembre**, le CAUE de la Moselle a invité toutes les écoles et tous les collèges du département à découvrir les richesses et curiosités patrimoniales du département.

Le CAUE s'est engagé dans cette action qui lui semblait essentielle pour **sensibiliser les générations futures à notre patrimoine** et lui faire découvrir les sites de notre territoire. La veille des Journées européennes du patrimoine, écoliers et collégiens ont bénéficié d'activités culturelles gratuites spécialement conçues pour eux sur **51 sites différents**.

En 2022, ce sont **143 classes représentant près de 3 500 élèves** qui ont répondu à cette proposition. Lors de ce nouveau rendez-vous des Enfants du Patrimoine, enfants et adolescents sont partis à la rencontre de leur patrimoine bâti et naturel : architecture, lecture de la ville, paysages, patrimoine industriel... Une nouvelle façon de découvrir des sites et des édifices chargés d'histoire, hors les murs de l'école.

Le bilan est très positif. Les retours des enseignants et des partenaires le montrent même si cette année, par manque de transporteurs, certaines classes ont dû annuler leur participation.

› *Editorial*

Madame, Monsieur,
Chers adhérents,

Après un été caniculaire, et je l'espère tout de même reposant, le mois de septembre est synonyme pour beaucoup d'entre nous, de rentrée des classes, retour au bureau, avec en tête plein de bonnes résolutions pour les mois à venir...

Au CAUE de la Moselle, la pause estivale a permis d'épurer un certain nombre de dossiers et a vu son équipe se renforcer avec l'arrivée d'une nouvelle architecte. Plus que jamais, architectes et chargés de mission restent mobilisés et sont à votre écoute pour répondre à vos demandes de conseils.

Construction neuve, espace public, réhabilitation, mise en place de trame verte et bleue, campagne de ravalement, document d'urbanisme... L'équipe saura vous accompagner et vous orienter dans tous vos projets. Fort de son expérience et de sa connaissance du territoire, le CAUE est à votre service pour des opérations adaptées à vos spécificités, en vous garantissant efficacité, économie et qualité.

Vous découvrirez dans cette lettre d'informations une action pour laquelle nos équipes sont de plus en plus sollicitées : la désimperméabilisation et la végétalisation des cours d'école, avec une sensibilisation des usagers, c'est à dire les élèves, à la biodiversité !

Je vous souhaite à toutes et tous une bonne lecture et une excellente rentrée.

Alexandra REBSTOCK PINNA
Conseillère Départementale
Présidente du CAUE

Madame, Monsieur,

Sans être dans l'exagération ni dans l'alarmisme, force est de constater que la prise en compte des enjeux environnementaux doit faire partie de nos priorités.

Nous ne devons pas non plus être dans une écologie dogmatique cherchant à ignorer ce qui ne peut être fait ou entendu aujourd'hui.

C'est ainsi, et avec pragmatisme, que le CAUE peut vous accompagner, non pas dans le «il faut» mais dans le «comment faire mieux ensemble».

Depuis deux ans maintenant, le CAUE de la Moselle, avec le renforcement de son pôle Environnement, Biodiversité et Paysage, poursuit et développe ses actions pour accompagner les collectivités dans :

- des projets de verdissement des villes et villages et d'aménagements d'îlots de fraîcheur (ombre), ...
- le développement de projets de la reconquête de vergers, de plantation de haies, de mise en œuvre de trame verte et bleue,
- la mise en place d'une gestion favorable à la biodiversité dans les espaces publics (gestion différenciée des espaces verts),
- dans la valorisation, la reconquête des espaces délaissés, des friches...

N'hésitez pas à nous contacter !

Arnaud SPET
Directeur du CAUE

REQUALIFICATION DE COUR D'ÉCOLE

Le conseil du CAUE propose :

- Une visite sur place avec l'élu référent pour découvrir le site et collecter les données et documents disponibles
- Un diagnostic de l'existant et un recensement des besoins et des problèmes d'usages spécifiques.
- La réalisation d'un conseil écrit intégrant dans un schéma les principes d'aménagement, dans l'objectif de désimpermeabiliser et de végétaliser la cour. Le conseil est complété par des images de références d'autres projets et/ou des documents de sensibilisation sur le sujet.

Selon la volonté des élus et des enseignants, une démarche de concertation peut être proposée, avec réunion de travail, en présence d'un représentant des enseignants, d'un représentant des parents d'élèves, d'un représentant du périscolaire (si la cour est partagée).



Une journée de sensibilisation des enfants, pour une classe référente par école, peut être animée par l'architecte-conseiller en charge de la pédagogie, sous forme d'atelier thématique ou atelier de co-conception.

Les démarches de réaménagement des cours d'école peuvent bénéficier des fonds «Cours d'école. Bulle nature!».

Un programme porté par l'Agence de l'Eau Rhin Meuse ayant vocation à favoriser l'adaptation de ces espaces au changement climatique, au confort ainsi qu'à la qualité environnementale des cours.

Les principaux objectifs sont de :

- Limiter le ruissellement et le lessivage des sols en facilitant la retenue et l'infiltration des eaux à la parcelle.
- Limiter l'absorption et le stockage de la chaleur en favorisant des surfaces végétalisées, ombragées, à fort albédo (pouvoir réfléchissant d'une surface sur la lumière) et avec peu d'inertie thermique.
- Sensibiliser les élèves et les usagers de ces espaces à l'environnement en faisant entrer davantage la nature à l'école.

Projet de cour d'école « Bulle-Nature »

La méthode du caue

Quels besoins ?

1

Un **questionnaire** vous est remis par le CAUE et devra être communiqué à l'équipe enseignante. Il recense les besoins identifiés par les utilisateurs de la cour.

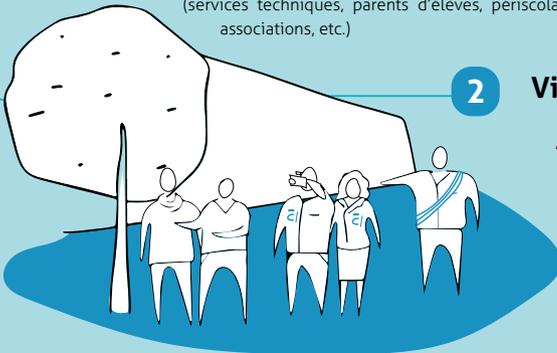
Selon le niveau de concertation souhaité, il pourra être diffusé plus largement (services techniques, parents d'élèves, périscolaire, associations, etc.)



2

Visite de la cour.

A l'occasion de la visite d'état des lieux de la cour, l'équipe du CAUE et MATEC rencontre l'équipe municipale et pédagogique pour **échanger sur la démarche, les problématiques, les besoins spécifiques ainsi que le projet pédagogique de l'école.**



Atelier pédagogique

3

En lien avec l'équipe pédagogique, l'architecte du CAUE anime une **journée de sensibilisation** auprès d'une classe. Ensemble, ils explorent les thématiques liées à la désimperméabilisation et végétalisation de la future cour. Par la suite le CAUE compile les résultats de ce travail commun pour **alimenter les réflexions sur l'aménagement.**



4

Atelier de co-conception

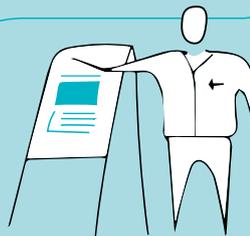
Le CAUE présente son diagnostic et propose des principes d'aménagements à l'équipe municipale et pédagogique. Ces propositions sont discutées en concertation afin d'**aboutir à un schéma d'aménagement.**



5

La suite avec MATEC

Une fois les choix et principes d'aménagements arrêtés, **le CAUE passe le relais à la MATEC** qui prend en charge la suite opérationnelle du dossier (faisabilité, estimatif, etc.)



À consulter au centre de documentation du CAUE !

· LES MONUMENTS HISTORIQUES DE LA VILLE DE METZ

La ville de Metz est riche en monuments historiques. À côté des édifices majeurs que sont la cathédrale Saint-Étienne, Saint-Pierre-aux-Nonnains, les maisons de la place Saint-Louis ou la Porte des Allemands, le lecteur peut découvrir dans cet ouvrage toutes les richesses cachées de son patrimoine religieux, civil et militaire.

· L'ARCHITECTURE EN BOIS EN 80 BÂTIMENTS REMARQUABLES

Cet ouvrage livre à l'observation quatre-vingts bâtiments qui invitent à comprendre comment le bois a été domestiqué, façonné, industrialisé, mis en œuvre et en forme pour faire éclore des édifices remarquables.



· AMÉNAGER LES PAYSAGES DE L'APRÈS PÉTROLE



L'ère des énergies fossiles abondantes et bon marché des XX^e et XXI^e siècle a favorisé le déploiement des voies rapides et des grands bassins urbains, effaçant radicalement les configurations territoriales héritées des âges précédents. Aujourd'hui, la raréfaction de ces ressources invite nos sociétés à revoir leur modèle et à l'affiner. Le monde de l'après-pétrole reste à inventer.

En retrouvant le fil conducteur du paysage et de ses spécificités, en associant les habitants aux décisions à prendre, la transition vers un développement durable et harmonieux en sera facilitée.

Sur les communes non couvertes par un PLU ou ayant mis en place une carte communale, le conseil municipal peut identifier et localiser un ou plusieurs éléments présentant un intérêt patrimonial, paysager ou écologique et définir, si nécessaire, les prescriptions de nature à assurer leur protection.

Une commune peut ainsi préserver ses **linéaires de haies**, ses **alignements d'arbres**, ses **zones de vergers**, son **petit patrimoine** (calvaire, fontaine...) mais aussi ses **mares et autres éléments structurants de l'identité du territoire**.

Pour ce faire, elle doit élaborer un dossier identifiant les éléments du patrimoine paysager à protéger au titre des articles L.111-22 et R421-23i du code de l'urbanisme, lequel sera validé par une délibération du conseil municipal, prise après enquête publique réalisée conformément au chapitre III du titre II du livre 1er du code de l'environnement.

L'article R421-23 i du code de l'urbanisme stipule qu'avant toute modification des éléments inscrits, une demande préalable de travaux devra dès lors être déposée en mairie et la commune pourra alors demander des mesures compensatoires proportionnées aux travaux déposés.

Le CAUE de la Moselle se tient à la disposition des communes pour les aider dans leur démarche.



Avec le soutien du Département de la Moselle



Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de la Moselle

17 quai Wiltzer • 57 000 METZ • tél : 03 87 74 46 06
email : contact@caue57.com • www.caue57.com

Horaires d'ouverture au public : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 - 14h00 à 17h00